

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 47

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Transports collectifs - Convention de financement relatifs à la création de trois arrêts de
cars**

**La convention a pour objet de définir l'opération d'aménagement de trois arrêts
de cars sur les Quais de l'Odet et de fixer la participation financière de la Région
Bretagne.**

Quimper Bretagne Occidentale a sollicité le conseil régional de Bretagne pour
bénéficier d'une subvention relative à l'aménagement de trois arrêts de cars sur les Quais de
l'Odet.

Le projet consiste à créer et aménager un espace accessible aux personnes à mobilité
réduite, adapté à l'attente et à l'embarquement de nombreux usagers du réseau QUB et
BreizhGo. L'arrêt des cars s'effectuera sur un espace réservé, hors voie de circulation.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 42 122,25 € HT. Selon les principes
de financement du conseil régional de Bretagne, la subvention est fixée à 30 % du montant
HT, soit 12 636,68 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages
exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement relative à
l'aménagement de trois arrêts de cars sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.